

G. F. THOMPSON CO. LTD.
620 STEVEN CRT
NEWMARKET; L3Y 6Z2; ONTARIO
CANADA 800-499-3673

PRODUIT: Mousse D'Application De Silicone**Section 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

FABRICANT..... Se référer au fournisseur
EMERGENCY #:1-800-499-3673
NOM DE PRODUIT..... Mousse D'Application De Silicone
FAMILLE CHIMIQUE..... DETERGENT.
POIDS MOLECULAIRE..... NON APPLICABLE.
FORMULE CHIMIQUE..... NON APPLICABLE.
NOMS DE MARQUE ET SYNONYMES..... Mousse D'Application De Silicone
USAGE DE PRODUIT..... NETTOYEUR.
LIVRE DE FORMULA/LAB #..... F 23-073B/003-4-60.

Section 02: COMPOSITION/INGREDIENTS SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	%	LIMITES D'EXP	#C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50 VOIE, ESPECE
ETHER DE DIETHYLENE GLYCOL MONOETHYLIQUE	1-5	NOT AVAILABLE	111-90-0	6500 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE
ISOBUTANE	1-5	1000 ppm	75-28-5	NON APPLICABLE	142,500 ppm (4h) RAT - INHAL
PROPANE	0.1-1.0	1000 ppm	74-98-6	>5000 mg/kg DERMAL-RABBITS	NON DISPONIBLE

Section 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PENETRATION
INGESTION..... PEUT CAUSER DES MAUX DE TETE, DES NAUSEES, DES VOMISSEMENTS ET DES FAIBLESSES.
INHALATION AIGUE..... IRRITE LES VOIES RESPIRATOIRES. AGENT(S) DE PROPULSION - SIMPLE ASPHYXIANT.
CONTACT AVEC LES YEUX..... CONTIENT DES SUBSTANCES QUI SONT MODEREMENT IRRITANTES POUR LES YEUX.
ABSORPTION PAR LA PEAU..... PEUT CAUSER IRRITATION.
CONTACT AVEC LA PEAU..... IRRITATION LEGERE.
EFFETS D'EXPOSITION AIGUE..... VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU.
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE..... LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT.
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT..... VOIR SECTION II.

Section 04: PREMIER SOINS

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE..... EN CAS DE CONTACT VISUEL, L'ÉCLAT IMMÉDIATEMENT AVEC L'ABONDANCE DE L'EAU PENDANT AU MOINS 15 MINUTES ET OBTIENNENT L'ATTENTION MÉDICALE. SI AFFECTÉ PAR INHALATION OU VAPOR, REMOVE SUR L'AIR FRAIS. SI AVALÉ ; N'INDUISEZ PAS VOMITTING ET N'OBTENEZ PAS L'ATTENTION MÉDICALE. POUR TOUTES RÉACTIONS ALLERGIQUES D'IRRITATIONS DE PEAU ; ARRÊTEZ L'UTILISATION IMMÉDIATEMENT ET OBTENEZ L'ATTENTION MÉDICALE.

Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION..... NON DISPONIBLE.
PROCEDURES SPECIALES..... ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
INFLAMMABILITE..... AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS D'AEROSOL).
SI OUI, SOUS QUELLES CONDITIONS?..... CHALEUR EXCESSIVE. ETINCELLES ET FLAMMES.
MOYENS D'EXTINCTION..... DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE.
POINT D'ECLAIR (C), EN COUPELLE FERMEE .. TAG La VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE EST ÉTHER du DIÉTHYLÈNE-GLYCOL @ 102C.
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE..... 23.5.
(% VOLUME)
SEUIL MINIMAL D'IMFLAMMABILITE..... 1.2.
(% VOLUME)
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION.
SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES..... NON APPLICABLE.
SENSIBILITE AUX CHOCS..... NON APPLICABLE.
PRODUITS DE COMBUSTION
PRODUITS..... VAPEUR ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL

PRODUIT: Mousse D'Application De Silicone**Section 05: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

EST CLASSEE COMME:..... 0 cm.
 RETOUR DE FLAMME..... NON.

Section 06: MESURES DE DÉCHARGEMENT ACCIDENTEL

PROCEDURES DE NETTOYAGE ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET
 FUITE/DEVERSEMENT DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.
 AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.

Section 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

CONDITIONS D'ENTREPOSAGE..... GARDER A L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES.
 CONTROLES D'INGENIERIE..... VENTILATION - LOCALE (MECANIQUE LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON
 CONTINUE.
 PRECAUTIONS A PRENDRE POUR LA RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS
 MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE 50 DEG C.
 MATIERES SYNERGIQUES..... AUCUN CONNU.

Section 08: PROTECTION DE L'EXPOSITION CONTROLS/PERSONAL

GANTS/TYPE..... PORTER DES GANTS RESISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.
 RESPIRATOIRE/TYPE..... LORS DE L'UTILISATION A L'INTERIEUR DE FACON CONTINUE, ON RECOMMANDE D'UTILISER
 UN RESPIRATEUR DU TYPE A CARTOUCHE (NIOSH/MSHATC 23C OU EGALER.
 YEUX/TYPE..... VERRES DE SECURITE.
 CHAUSSURES/TYPE..... PAS NORMALEMENT REQUIS.
 AUTRE/TYPE..... NON REQUIS.

Section 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE..... AEROSOL.
 APPARENCE..... NUAGEUX, BLANC.
 ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 SEUIL DE L'ODEUR..... NON DISPONIBLE.
 PRESSION DE VAPEUR(PSIG)(AER)..... 45-55.
 @ 20 C
 POINT D'EBULLITION..... 100C (212F) BASÉ SUR DES DONNÉES POUR L'EAU.
 TAUX D'EVAPORATION..... MOINS DE 1.
 ACETATE DE BUTYLE NORMALE
 DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)..... PLUS DE 1.
 (PAR POIDS)
 SOLUBILITE DANS L'EAU g/L (20°C)..... COMPLET(E).
 pH..... 10.5-11.0.
 DENSITE (LIQUIDE)..... 0.96-1.00.
 COEFFICIENT DE REPARTITION EAU/HUILE..... NON DISPONIBLE.
 POINT DE CONGELATION:(°C)..... NON DISPONIBLE.
 % DE LA VOLATILITE DE AEROSOL..... 99-100.
 (PAR POIDS)
 DENSITE (AEROSOL)..... 0.92-0.96.

Section 10: STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS DANGEREUX DE
 DECOMPOSITION..... VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA
 COMBUSTION EST INCOMPLETE.
 STABLE CHIMIQUEMENT:
 OUI..... SOUS DES CONDITIONS NORMALES.
 NON, QUELLES CONDITIONS?..... NON APPLICABLE.
 COMPATIBILITE AVEC D'AUTRES SUBSTANCES.
 NO, LESQUELLES?..... OXYDANTS PUISSANTS.
 REACTIVITE, SOUS QUELLES CONDITIONS?.... NON APPLICABLE.
 RISQUE DE POLYMERISATION DANGEREUSE.. NE SE PRODUIRA PAS.

Section 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

EFFETS DE REPRODUCTION..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA
 REPRODUCTION N'EST PRESUME.
 IRRITATION DU PRODUIT..... IRRITANT DES YEUX ET DE LA PEAU.
 CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT.. INCONNU(E).
 CANCEROGENICITE DU PRODUIT..... LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME
 CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS
 REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH
 ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE
 RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF
 GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS).
 TERATOGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.
 MUTAGENESE..... AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET MUTAGENE NUISIBLE N'EST
 PRESUME.

PRODUIT: Mousse D'Application De Silicone**Section 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE**

ENVIROMENTAL..... NON DISPONIBLE.

Section 13: DECHETS

METHODE D'ELIMINATION..... NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.

Section 14: L'INFORMATION DE TRANSPORTCLASSIFICATION DU T.M.D..... BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.2).
D.O.T. CLASSIFICATION..... BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.**Section 15: LEGISLATION****RÈGLEMENTS CANADIENS**CLASSIFICATION SIMDUT..... A,D2B.
CNFC SECTION 3.3.5..... NIVEAU 1.
CEPA (Loi Canadienne De Protection D'Enviromental) TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉES SUR LA LISTE CANADIENNE DE SUBSTANCES DE DOMISTIC (DSL) OU NE SONT PAS EXIGÉES POUR ÊTRE ÉNUMÉRÉES.**RÈGLEMENTS U.S.**NIVEAU DE HMIS - SANTE..... 2 HASARD MOYEN.
NIVEAU DE HMIS - INCENDIE..... 1 HASARD QUELQUE PEU.
NIVEAU DE HMIS - REACTIVITE..... 0 HASARD MINIMUM.
HMIS ÉVALUANT LA PROTECTION PERSONNELLE B.
NFPA CODE 30B..... NIVEAU 1.
L'INFORMATION DE SARA 313 : CE PRODUIT NE CONTIENT AUCUN TI SOUMIS D'INGREDIENTS LES CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DE LA PLANIFICATION DE SECOURS ET LA COMMUNAUTE DROIT-A-CONNAISSENT L'ACTE DE CFR 372. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
CALIFORNIA PROPOSITION 65:..... LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION DE 1986 : AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR. CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE : N/A.
TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances des) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR LE INVENTAIRE DE TSCA.
VOC (w/w%)..... 8
TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.**Section 16: AUTRE RENSEIGNEMENTS**NOTICE DE G. F. THOMPSON CO. LTD..... LES RENSEIGNEMENTS FIGURANT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE SONT FOURNIS PAR G. F. THOMPSON CO. LTD. BIEN QUE NOUS LES CROYONS FIABLES, ILS S'ADRESSENT A DES PERSONNES QUALIFIÉES QUI S EN SERVENT A LEURS PROPRES RISQUES. G. F. THOMPSON CO. LTD. N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITE QUANT AUX EVENEMENTS QUI PEUVENT SE PRODUIRE OU AUX DOMMAGES QUI PEUVENT DECOULER DE LEUR UTILISATION. LES RENSEIGNEMENTS QUI APPARAISSENT SUR LA PRESENTE FICHE SIGNALÉTIQUE NE SE RAPPORTENT QU AU PRODUIT DESIGNÉ SUR CELLE-CI ET NE S'APPLIQUENT PAS A NUE UTILISATION AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS AUTRES PROCÉDES.
PREPARE PAR..... TECHNICAL SERVICES
DATE DE PRÉPARATION MAR10/11